

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fiscalité directe locale - Exercice 2011 - Fixation des taux de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères - Décision**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En fonction des dispositions introduites par les articles 107 de la Loi de Finances pour 2004 et 101 de la Loi de Finances pour 2005, notre Etablissement doit, depuis 2005, déterminer chaque année des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les secteurs d'assiette qu'il a déterminés selon le critère du niveau de service rendu et le coût de ce service.

Le niveau de service rendu dépend de la fréquence de la collecte. La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages des services communautaires par semaine.

A la fréquence 2 correspond une collecte des ordures ménagères (bac gris) et une collecte sélective (bac vert).

La fréquence 3 correspond à deux collectes des ordures ménagères et une collecte des déchets recyclables.

La fréquence 6 correspond à quatre collectes des ordures ménagères et deux collectes des déchets recyclables par semaine.

Le territoire communautaire est découpé en secteur d'assiette, chacun en lien avec les conditions de réalisation du service.

La direction générale des Finances publiques a notifié à la Communauté urbaine de Bordeaux les bases prévisionnelles de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011, elles s'établissent comme suit :

ZONE DE PERCEPTION	BASES DEFINITIVES 2010	BASES PREVISIONNELLES 2011	VARIATION EN %
FREQUENCE 3	758 391 346	781 417 102	3,04 %
FREQUENCE 2	47 334 578	49 302 085	4,16 %
FREQUENCE 6	66 107 837	67 268 528	1,76 %
TOTAL	871 833 761	867 952 803	3,00 %

A taux constants, le produit fiscal attendu s'élève à 73 367 028 euros pour 2011. Il évolue de 2,99 % par rapport au produit effectivement perçu au titre de l'exercice 2010 (71 239 059 euros).

Il se répartit, par fréquence, comme suit :

ZONE DE PERCEPTION	BASES PREVISIONNELLES 2011	TAUX 2011	PRODUITS ATTENDUS 2011
FREQUENCE 3	781 417 102	8,26 %	64 545 053
FREQUENCE 2	49 302 085	6,61 %	3 258 868
FREQUENCE 6	67 268 528	8,27 %	5 563 107
TOTAL	897 987 715		73 367 028

Il est, dès lors, proposé de maintenir en 2011 les taux inchangés par rapport à ceux adoptés en 2010.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article 107 de la loi de Finances pour 2004

VU l'article 101 de la loi de Finances pour 2005

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2011.

Le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1 :

Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont fixés pour l'année 2011 comme suit :

- 8,27 % pour le secteur de collecte en fréquence 6,
- 8,26 % pour les secteurs de collecte en fréquence 3,
- 6,61 % pour les secteurs de collecte en fréquence 2.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 11 MAI 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND